

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE

UN LIBRARY

MAY 17 1982



Distr.
GENERALE

T/PET.10/196
12 mai 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA CORRELATION

PETITION EMANANT DE Mme MARY M. KEARNEY, CONSEIL DE LA
KWAJALEIN ATOLL CORPORATION, CONCERNANT LE TERRITOIRE
SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

CADWALADER, WILCKERSHAM AND TAFT
1333 New Hampshire Ave. N.W.
Washington, D.C. 20036

Le 7 mai 1982

Monsieur le Président
du Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

Monsieur le Président,

La Kwajalein Atoll Corporation sollicite l'autorisation de présenter une pétition orale au Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies au cours de la session qui s'ouvrira le 17 mai 1982. La Kwajalein Atoll Corporation est une société sans but lucratif constituée conformément aux lois de la République des îles Marshall. Ses membres comprennent tous les ressortissants des îles Marshall qui jouissent de droits fonciers dans l'atoll de Kwajalein en vertu des coutumes et traditions des îles.

Les habitants de l'atoll de Kwajalein, par l'intermédiaire de leur représentant, la Kwajalein Atoll Corporation, souhaitent présenter une pétition orale au Conseil de tutelle concernant les réparations dues pour l'utilisation de l'atoll de Kwajalein par le Département de la défense des Etats-Unis entre 1944 et 1979. Les propriétaires fonciers de Kwajalein n'ont jamais reçu d'indemnisation équitable de la part des Etats-Unis pour l'utilisation de leurs terres et ont demandé qu'une solution soit apportée à cette question avant la cessation de la tutelle 1/. En conséquence, ils souhaitent présenter verbalement au Conseil de tutelle leurs vues sur cette question.

1/ Conseil de tutelle : Accord de tutelle pour le Territoire sous tutelle des
Iles du Pacifique (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1957.VI.A.1).

Comme les arrangements concernant le voyage depuis les îles Marshall peuvent poser des problèmes, les propriétaires fonciers de Kwajalein vous seraient reconnaissants de bien vouloir donner rapidement suite à cette demande. En outre, si le Conseil accède à leur requête, il leur serait très utile de connaître les dates approximatives auxquelles la pétition pourrait être présentée, de manière à pouvoir faire les réservations voulues. Si des questions surgissaient ou si vous souhaitiez recevoir de plus amples renseignements, je vous prie de bien vouloir me contacter à l'adresse susindiquée.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien accorder à la présente demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conseil de la Kwajalein
Atoll Corporation,

(Signé) Mary M. KEARNEY
